



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017

Date d'affichage :

16 FEV. 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le neuf février à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Jeanne d'Arc, Avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Willy GUIEAU, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent MIRMAND, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Franck PAILLON, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Denis EYMARD, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur André REYNAUD, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BERARD, Monsieur René BERTHON, Monsieur Bernard BONNAL, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Gérard CHAPPELLE, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Gérard CONVERT, Madame Laetitia CORNU, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Michel FORESTIER, Monsieur Alain FOUILLIT, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Albert HERITIER, Madame Nadine HERITIER BRANCO, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel LAURENT, Madame Danielle MALARTRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Christiane MOSNIER, Madame Christine NOTON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Gilbert PEYRET, Madame Geneviève PIGER, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur André ROCHE, Monsieur René SAINTENAC, Monsieur Yves TAFIN, Madame Christine THIVAT, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Maurice VALENTIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel CHAPUIS à Monsieur Pierre ROBERT, Madame Roselyne BEYSSAC à Monsieur André ROCHE, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Marc PLOTTON, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Madame Marie-Bernadette MATHIAS, Monsieur Alain LIOUTAUD à Monsieur Alexandre BOUCHIT, Monsieur Paul MAURY à Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Maryse POURRAT à Madame Marie-Louise VINCENT

Absent(e) :

Monsieur Jean-Pierre MORGAT

Secrétaire de séance : Georges ASSEZAT

La séance a été levée à : 21h20

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE Monsieur Georges ASSEZAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 9 février 2017.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JANVIER 2017

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :

- 14 janvier 2017

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à modifier le Règlement Intérieur de la Commission Consultative,
- DÉSIGNE les membres de la Commission consultative :

Représentants de la Communauté d'agglomération	Titulaires	Suppléants
Le Vice Président en charge de la mobilité	Jean-Paul BRINGER	Willy GUIEAU
Le Vice Président en charge du sport	Eric RAVEYRE	Denis EYMARD
Le Vice Président en charge des travaux pour le crematorium	Franck PAILLON	Gérard GROS
Le membre du bureau en charge de l'eau et de l'assainissement	Philippe JOUJON	Jean-Marie BADIOU
Le Vice Président en charge de la stratégie touristique	Jean-Benoît GIRODET	Michel ROUSSEL
Autre représentant	Laurent JOHANNY	Michel LAURENT
Représentants d'associations locales		
Un représentant de l'Association d'usagers des transports en commun (F.N.A.U.T.)	Pierre POMMAREL	Jean-Louis THEVENON
Un représentant de l'Association sportive du golf	Jean COLIN	Stéphane MADELMONT
Un représentant de l'UFC43	Yves JOUVE	Maurice BEYSSAC
Un représentant de l'UDAF	Marie-Andrée BLANC	Sylvain LAURENT
Un représentant de l'association Crématiste	Danielle MASSEBOEUF	Stéphane GEREY

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 PACTE RÉGIONAL POUR LA HAUTE-LOIRE : SIGNATURE D'UNE CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le Pacte régional pour la Haute-Loire et tout document relatif à cette contractualisation.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 GROUPE D'ACTION LOCAL DU PAYS DU VELAY : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE six représentants titulaires et six représentants suppléants pour siéger au sein du GAL du Pays du Velay :
- Titulaires :
Gérard GROS
Laurent MIRMAND
Yves DEVEZE
Georges ASSEZAT
Jean-Benoît GIRODET
Laurent DUPLOMB
- Suppléants :
Michel ROUSSEL
Jérôme BAY
Christine THIVAT
Cécile GALLIEN
André ROCHE
Maguy MASSE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 ASSOCIATION DU PAYS DE LAFAYETTE : COTISATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE trois représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein de l'association du Pays de Lafayette :
- Titulaires :
Philippe MEYZONET
Sylvie BARBE
Maryse POURRAT
- Suppléants :
Christine NOTON
Alain FOUILLIT
- INSCRIT les crédits nécessaires à la cotisation au Budget Primitif de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux prestations et missions dévolues à l'association du Pays de Lafayette.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 GROUPE D'ACTION LOCAL DU PAYS DE LAFAYETTE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE un représentant titulaire pour siéger au sein du GAL du Pays de Lafayette :
- Philippe MEYZONET

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU VELAY (CPIEV) :
DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE deux représentants parmi les membres titulaires de la Communauté d'agglomération pour siéger au sein du conseil d'administration du CPIEV.

- Brigitte BENAT
- Marc GIRAUD

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ
Monsieur Willy GUIEAU ne prend pas part au vote

N° 10 COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DES PLANS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX ET DES DÉCHETS ISSUS DES BTP : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE de nommer :

- représentant titulaire : Willy GUIEAU
- représentant suppléant : Gérard CHAPELLE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 COMMISSION DE SUIVI DE SITE : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- NOMME :

- Willy GUIEAU, représentant pour le suivi de l'installation de tri, de traitement et de transit de déchets exploitée par la Société de Récupération et de Valorisation Vacher,
- Gérard CHAPELLE, représentant pour le centre de traitement et de valorisation des déchets non dangereux exploité par Altriom.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 SICTOM DES MONTS DU FOREZ : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE - d'adhérer au SICTOM des Monts du Forez pour les communes suivantes :

Allègre, Beaune-sur Arzon, Bellevue la Montagne, Blanzac, Bonneval, Borne, Céaux d'Allègre, Chomelix, Cistrières, Connangles, Craponne sur Arzon, Félines, Fix Saint Geneys, La Chaise Dieu, La Chapelle Bertin, La Chapelle Geneste, Jullianges, Laval sur Doulon, Lissac, Malvières, Monlet, St Geneys près Saint Paulien, Saint Georges Lagricol, Saint Jean d'Aubrigoux, Saint Julien d'Ance, Saint Pal de Sénouire, Saint Paulien, Saint-Victor sur Arlanc, Sembadel, Vernassal

- que le SICTOM des Monts du Forez assure la continuité du service sur les communes précédemment citées dans l'attente de l'adhésion effective, et que cette prestation fera l'objet d'un accord entre les collectivités pour la prise en charge du service.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE - d'adhérer au SICTOM Emblavez Meygal pour les communes suivantes :
Beaulieu, Chamalières sur Loire, Lavoûte sur Loire, Malrevers, Mézères, Le Pertuis, Roche en Régnier, Rosières, Saint Etienne Lardeyrol, Saint Hostien, Saint Pierre du Champ, Saint Vincent, Vorey,
- que le SICTOM Emblavez Meygal assure la continuité du service sur les communes précédemment citées dans l'attente de l'adhésion effective, et que cette prestation fera l'objet d'un accord entre les collectivités pour la prise en charge du service.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL : DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- NOMME :

COMMUNES	DELEGUES	SUPPLEANTS
BEAULIEU	Charrel Nicolas Lareyre Louis	Colomb Yves Fayolle Serge
CHAMALIERES/LOIRE	Boncompain Julien Fayolle Pierre	Allibert François Bourdel Jacky
LANTRAC	Grangeon Félix Nicolas Didier	Exbrayat Corinne Reymond Laurent
LAVOUTE/LOIRE	Charbonnier Joëlle Grangé David	Burianne Raymond Da Silva Campos Roméo
MALREVERS	Chapon Christelle Vincent Denis	Fayet Jean Michel Le Marre Odile
MEZERES	Dormenil Claude Heritier Albert	Tempere Gisèle Vallet Guy
MONTUSCLAT	Machabert Robert Girard Lucien	Delabre Franck Sanial Christine
LE PERTUIS	Masson Sébastien Jouve Jean Luc	Joubert Joseph Pelissier Jean Marc
QUEYRIERES	Sabatier Jean Pierre Tendille Régine	Chevalier Jean Jacques Piron Philippe
RETOURNAC	Astor Pierre Beal Stéphane	Dubouchet Eric Gallot Bernard
ROCHE EN REGNIER	Jouve Jean Louis Mousson Régis	Giraud Nathalie Rodier Eric
ROSIERES	Gimbert Georges Moulin Sophie	Bielawa Eric Saby Claude
ST ETIENNE LARDEYROL	Bonhomme Virginie Bouchet Michel	Chanal Jean Filhol Dominique
SAINT HOSTIEN	Pellequer Claude Verdun Isabelle	Boncompain Hervé Montellimard Alain
ST JULIEN CHAPTEUIL	Dessalces Joël Pouget Jean	Fournel Joëlle Vandecasteele Pascal
ST JULIEN DU PINET	Charbonnier Etienne Saby Bernard	Fouvet Louis Gibert Christian
ST PIERRE DUCHAMP	Dantony Didier Delforge Martial	Chevalier Odile Grasset Marc
ST PIERRE EYNAC	Guerin Alain Thevenon Catherine	Dunis Lucien Moulin Serge
SAINT VINCENT	Kaczmarek Gilles Pommier Louis	Gayt Marc Marodon Guy
SOLIGNAC SOUS ROCHE	Convert Jean Claude Gibert Jean Luc	Eymaron Marcel Mathieu Jérôme
VOREY SUR ARZON	Chambon Max Gallien Cécile	Barthelemy Raymond Paradis Bernard

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 SICTOM DES MONTS DU FOREZ : DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- NOMME :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
ALLÈGRE	BORIE Jean
BEAUNE/ARZON	MARREL Hubert ARCHET Marcel
BELLEVUE-LA-MONTAGNE	FAVEYRIAL Bernard FERREBOEUF Roger
BLANZAC	ROMEAS Nicolas MATHIEU Émilie
BONNEVAL	LOURDIN Joël VALENTIN Christiane
BORNE	BARD Paul ROUSSET J-Michel
CEAUX-D'ALLÈGRE	BOUCHET René TOURANCHE Rachel
CHOMELIX	FAURE Frédérique BEYSSAC Roselyne
CISTRIÈRES	COIFFIER Christophe GILBERT M-Claude
CONNANGLES	VIGIER Nicky RABASTE Jacqueline
CRAPONNE/ARZON	GIBERT M-Thérèse CHAPPON Claude
FÉLINES	CARTIER Christine RABASTE Sandrine
FIX-SAINT-GENEYS	CHAPELLE Pascal VIALLET Florian
JULLIANGES	DIODONNAT Didier FERRAND Gérard
LA CHAISE-DIEU	PAILLET René FAYET Aimé
LA CHAPELLE-BERTIN	SALSE Élisabeth MAURY Paul
LA CHAPELLE-GENESTE	FARIGOULE Maxime SARRE Paul
LAVAL/DOULON	PETITJÉAN Mireille MONIER Lucien
LISSAC	POUZOL M. Paule PUECH Odile
MALVIÈRES	COULOMB J-François ROUSSERIE Louis
MONLET	ROUX Jean CHAPELLE Gérard
SEMBADEL	DESSIMOND Michel JAMON Jean-Yves
ST-GEORGES-LAGRICOL	FILAIRE Hervé VRAY Mickaël
ST JEAN-D'AUBRIGOUX	BRUN Jean Paul TETEVIDE Alain
ST JULIEN-D'ANCE	CAUVIN Marjorie MONIER Christian
ST VICTOR/ARLANC	COURT Robert TAVERNIER Rose-Marie
ST-GENEYS-PRÈS-ST-PAULIEN	BROSSIER M-Thérèse BERTRAND Pierre
ST-PAL-DE-SENOUIRE	TARDY Pascal BARD Christophe
SAINT-PAULIEN	FOUILLIT Gérard AMIGUET Georges
VERNASSAL	LARGER Joël BESSE Fabien
	BOISSIERES Christophe

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger au Comité territorial Loire - Haute-Loire de d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes :
- Willy GUIEAU

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) :
- Titulaire : Jean-Paul BRINGER
 - Suppléant : Pierre PAILLER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES : CRÉATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA VILLE DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- CRÉE la Commission Intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées composée de :
- le Préfet de la Haute-Loire ou son représentant,
 - le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant (Jacques VOLLE ou Gérard CONVERT),
 - le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire ou son représentant,
 - les Vice-Présidents de la Commission environnement et mobilité de la Communauté d'agglomération,
 - les Vice-Présidents de la Commission Finances et Administration de la Communauté d'agglomération,
 - le responsable du service Transports et Déplacements communautaires, directeur de la R.T.C.A,
 - le responsable des services techniques des communes concernées ou son représentant,
 - le Directeur de la Maison Départementale des Personnes handicapées,
 - les associations représentatives des usagers,
 - les associations représentant les personnes à mobilité réduite.
- AUTORISE la signature de l'avenant de transfert de la convention portant sur la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées passée avec la ville du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE ALPES POUR L'INTERMODALITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE MODES DE TRANSPORTS : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à la centrale d'achat,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'adhésion à la Centrale et à signer la convention d'adhésion.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 SYNDICAT DES EAUX DU BESSON ROULON : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- DÉSIGNE en qualité de Membres titulaires au Syndicat des Eaux du Besson-Roulon :
 - Caroline BARRE
 - William BRUN
 - Michel CHAPUIS
 - Didier DUCROS
 - Bernard GIMBERT
 - Willy GUIEAU
 - Max HUGUENIN
 - Philippe JOUJON
 - Eric RAVEYRE
 - Christian REYNAUD

- DÉSIGNE en qualité de Membres suppléants au Syndicat des Eaux du Besson-Roulon :
 - Pierre BEAUDET
 - Alain GILBERT
 - Daniel PERRET
 - André REYNAUD
 - Georges VALLADIER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS (SICALA) : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- DÉSIGNE les délégués de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger au sein du S.I.C.A.L.A :

Nouveaux délégués titulaires	Nouveaux délégués suppléants
Georges ASSEZAT	Willy GUIEAU
Jean-Paul BRINGER	Jean-Marie BADIOU

Michel ROUSSEL	Gérard GROS
Adrien DEFIX	Michel FORESTIER
Franck PAILLON	Jean-Yves REYNAUD
Nadine HERITIER BRANCO	Eric RAVEYRE
Jérôme BAY	Danielle MALARTRE
Jean-Paul VIGOUROUX	Pierre ROBERT
Brigitte BENAT	Gérard CONVERT
Gilbert PEYRET	Pierre PAILLER

Nouveaux délégués titulaires	Nouveaux délégués suppléants
Adrien GOUTEYRON	Geneviève PIGER
Emmanuelle DIDIER	Pierre FAYOLLE
Laëtitia CORNU	Marie-Noëlle ROCHER
Jean-Benoît GIRODET	Albert HERITIER
Cécile GALLIEN	Odile LE MARRE

Nouveaux délégués titulaires	Nouveaux délégués suppléants
Paul MAURY	Denis EYMARD
Alain DELAYGUES	Michel FILERE
Gilbert ROUX	Michel MEYSSONNIER
Jean-Paul BERARD	Jean-Marc BOYER
Maguy MASSE	Christine THIVAT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) LOIRE AMONT : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- DÉSIGNE deux représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) LOIRE AMONT :
- Philippe JOUJON
 - Georges ASSEZAT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 RÉGIE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : STATUTS

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- DÉCIDE la création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion du service public d'eau et d'assainissement,
- APPROUVE les statuts de la Régie d'Eau et d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération joints en annexe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président de les faire appliquer dès la date de leur approbation, et signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RÈGLEMENTS

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les règlements du service de l'eau, du service de l'assainissement collectif et du service de l'assainissement non collectif,
- CHARGE Monsieur le Président de les faire appliquer dès la date de leur approbation sur toutes les communes gérées par le nouveau service eau et assainissement (Direction de l'eau et de l'Assainissement) de la Communauté d'agglomération, et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE la nomination au Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière des services eau et assainissement les membres suivants du conseil communautaire :
17 membres du Conseil communautaire :
 - Caroline BARRE
 - Michel CHAPUIS
 - Gérard CONVERT
 - Willy GUIEAU
 - Philippe JOUJON
 - Eric RAVEYRE
 - André REYNAUD
 - Gérard GROS
 - Jean-Marie BADIOU
 - Michel DECOLIN
 - Jean-Yves REYNAUD
 - Yves TAFIN
 - Michel JOUBERT
 - Jean-Claude EYRAUD
 - Alexandre BOUCHIT
 - Guy EYRAUD
 - Jean-Pierre TOURETTE

11 représentants les Conseils Municipaux des communes de la Communauté d'agglomération :

- Pierre BEAUDET
- William BRUN
- Didier DUCROS
- Fernand ENJOLRAS
- Alain GIBERT
- Bernard GIMBERT
- Max HUGUENIN
- Laure LEBERRE
- Daniel PERRET
- Christian REYNAUD
- Georges VALLADIER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE la nomination de Monsieur Laurent FERRER en tant que directeur de la régie à autonomie financière de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 : TARIFS

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les tarifs eau et assainissement pour l'année 2017 sur les communes gérées par le nouveau service eau et assainissement (Direction de l'eau et de l'Assainissement) de la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe JOUJON

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement collectif pour l'année 2017, pour les huit communes adhérentes anciennement au Syndicat d'Assainissement et d'Eau du Puy-en-Velay : Aiguilhe, Brives-Charensac, Chadrac, Espaly Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay, Polignac, Sanssac l'Eglise et Vals Près-le-Puy, ainsi que pour les communes de : Bains, Ceyssac, Chaspuzac, Le Vernet, Loudes, Saint-Jean-De-Nay, Saint Privat d'Allier, Saint Vidal, Vazeilles-Limandre, Vergezac.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 COMITÉ DE PILOTAGE PAEC HAUT-ALLIER : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- DÉSIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger au Comité de Pilotage du Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le territoire Haut-Allier :
- Daniel BOYER
 - Gérard GROS

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 NATURA 2000 : DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AUX COMITÉS DE PILOTAGE

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- DÉSIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, aux Comités de pilotage des sites de NATURA 2000 :
- FR 8302008 "Carrières de Solignac" : Georges ASSEZAT
 - FR 8302009 "Complexe minier de la vallée de la Senouire" : Alain FOUILLIT
 - FR 8301075 "Gorges de l'Allier et affluents" : Jean-Marie BADIOU
 - FR 8301080 "Gorges de l'Arzon" : Jean-François GISCLON
 - FR 8301081 "Gorges de la Loire et affluents partie sud" : Adrien DEFIX
 - FR 8302007 "Grotte de la Denise" : André REYNAUD
 - FR 8301094 "Rivières à moules perlées" : Paul BARD
 - FR 8301077 " Marais de Limagne" : Alexandre BOUCHIT
 - FR 83011084 "Mont Bar" : Gérard CHAPELLE
 - FR 8312009 "Gorges de La Loire" : Pierre PAILLER
 - FR 8312002 "Haut Val d'Allier" : Jean-Marie BADIOU

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 SAEML EOLE-LIEN DU LIVRADOIS-FOREZ : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay aux assemblées générales des actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration de la SAEML EOLE-LIEN DU LIVRADOIS FOREZ :
- Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, à se prononcer sur la dissociation des fonctions de président et de directeur général de la Société ;
- AUTORISE son représentant, à tous Conseils d'Administration de la Société ou à toutes assemblées générales des actionnaires, à signer toute convention à intervenir, ou à prendre toute

décision qui pourrait intervenir.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL ANCE-AMONT : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉSIGNE deux représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Comité de Pilotage du Contrat Territorial de l'Ance du Nord Amont :
 - Jean-Paul BRINGER
 - André ROCHE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS (CCAPEX) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DÉSIGNE un représentant titulaire et un suppléant au sein de la CCAPEX départementale :
 - Titulaire : Jérôme BAY
 - Suppléant : Jean-Marc BOYER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 SA HLM "LE FOYER VELLAVE" : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DÉCIDE de désigner un représentant pour siéger au Conseil d'Administration du "Foyer Vellave" :
 - Jérôme BAY

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU VELAY (SEML) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Denis EYMARD

- DÉSIGNE pour la SEML du Velay 3 membres pour siéger au Conseil d'Administration :
 - Michel JOUBERT
 - Franck PAILLON
 - Denis EYMARD
- DÉSIGNE Denis EYMARD comme représentant permanent pour siéger à l'Assemblée Générale des

actionnaires (par ailleurs membre du conseil d'administration) :

- DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant pour assurer la représentation de la Communauté d'agglomération à la Commission d'Appel d'Offres de la SEML, en qualité de représentant du groupement de collectivités concédant, membre à voix consultative, invité par le Président de la Commission pour les opérations d'aménagement en concession :
 - Titulaire : Franck PAILLON
 - Suppléant : Denis EYMARD
- AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 SPL DU VELAY : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Denis EYMARD

- DÉSIGNE les 6 représentants qui siégeront au Conseil d'administration de la SPL :
 - Monsieur Michel JOUBERT
 - Monsieur Franck PAILLON
 - Monsieur Gérard GROS
 - Monsieur Philippe MEYZONET
 - Monsieur Gilbert MEYSONNIER
 - Madame Annie BOUCHET
- DÉSIGNE comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires :
 - Monsieur Franck PAILLON (par ailleurs membre du Conseil d'administration de la société)
- AUTORISE Monsieur Franck PAILLON à assurer la fonction de Président du Conseil d'administration et également à occuper la fonction de Directeur Général, de la Société.
- AUTORISE Monsieur Franck PAILLON, à percevoir, le cas échéant, une rémunération au titre de ses fonction de Président ou de Président Directeur Général.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CRAPONNE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Craponne :
 - Pierrette BOUTHERON

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (CDIAE) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'agglomération pour siéger au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique :

- Titulaire : Thierry MOURGUES
- Suppléant : Elisabeth RAFFIER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES DANS LE DOMAINE DE LA COHÉSION SOCIALE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- DÉSIGNE les membres du bureau en charge de l'animation de la commission Action et cohésion sociale, pour représenter la Communauté d'agglomération au sein des organismes et associations partenaires dans le cadre de la cohésion sociale et de la politique de la ville :
- André REYNAUD
 - Thierry MOURGUES
 - Elisabeth RAFFIER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 RÉGIE DE QUARTIER : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- DÉSIGNE un membre pour siéger au sein du conseil d'administration de la régie de quartier :
- Thierry MOURGUES

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) : CONFIRMATION

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- APPROUVE le Conseil Intercommunal de Sécurité et prévention de la Délinquance conformément au décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007, la composition de ce conseil étant fixé par arrêté du président de l'établissement public de coopération intercommunale,
- DEMANDE aux communes qui le composent de désigner leur représentant pour siéger au sein du Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 GROUPEMENT D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (GRETA) : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT.

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant de la Communauté 'agglomération pour siéger au sein du conseil inter-établissement du GRETA :
- un membre titulaire : Brigitte BENAT
 - un membre suppléant : Marc PLOTTON

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 CENTRE INTER INSTITUTIONNEL DE BILAN DE COMPÉTENCES (CIBC) : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- DÉSIGNE un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Inter Institutionnel de Bilan de Compétences.
- Brigitte BENAT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 MISSION LOCALE DU VELAY : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- DÉSIGNE six représentants titulaires et six suppléants de la Communauté d'agglomération au collège des élus de la mission locale du Velay :

Titulaires :

- Michel DECOLIN
- Thierry MOURGUES
- Christelle VALANTIN
- Annie BOUCHET
- Danielle MALARTRE
- Marc PLOTTON

Suppléants :

- André REYNAUD
- Elisabeth RAFFIER
- Brigitte BENAT
- Jean-Marc BOYER
- Gilbert MEYSSONNIER
- Isabelle VERDUN

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 DISPOSITIF REHLAIS (RÉSEAU ÉDUCATIF DE HAUTE-LOIRE ET D'AIDE À L'INSERTION SCOLAIRE) : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT.

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération pour siéger au comité de

pilotage du dispositif REHLAIS :

- Brigitte BENAT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 COLLÈGES ET LYCÉES DE L'AGGLOMÉRATION : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Madame Elisabeth RAFFIER

- DÉSIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération aux conseils d'administration des collèges et lycées de l'agglomération :

EPLE	Titulaire(s) EPCI	Suppléant(s) EPCI
Collège Mont Bar ALLEGRE	Gilbert MEYSONNIER	Annie BOUCHET
Collège de CORSAC BRIVES CHARENSAC	Christelle VALANTIN	Jean-Paul BRINGER
Collège H. POURRAT LA CHAISE-DIEU	Sylvie BARBET	Christine NOTON
Collège des Haut de l'Arzon CRAPONNE SUR ARZON	Marc PLOTTON	Roselyne BEYSSAC
Collège LAFAYETTE LE PUY-EN-VELAY	Elisabeth RAFFIER	André REYNAUD
Collège J. VALLES LE PUY-EN-VELAY	Brigitte BENAT	Danielle MALARTRE
Lycée S. WEIL LE PUY-EN-VELAY	Nadine HERITIER BRANCO	Christelle VALANTIN
Lycée C. & A. DUPUY LE PUY-EN-VELAY	Georges ASSEZAT	Pierre ROBERT
Lycée A. AYMARD ESPALY-St MARCEL	Brigitte BENAT	Jean-Marie BADIOU
Lycée J. MONNET LE PUY-EN-VELAY	Jean-Dominique TOUSSAINT	Elisabeth RAFFIER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE LYON : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE deux représentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse Lyon :

- un représentant titulaire : Sébastien MASSON

- un représentant suppléant : Daniel BOYER

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 48 SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'AÉRODROME LE PUY LOUDES :
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE des représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Le Puy Loudes :

Titulaires :

- Gérard GROS
- Jean-Claude EYRAUD
- Michel JOUBERT

Suppléants :

- Jean-Marie BADIOU
- Caroline BARRE
- Gilbert PEYRET

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 49 OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY :
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- DÉSIGNE deux représentants pour siéger au sein de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de l'agglomération du Puy-en-Velay :

- un représentant titulaire : Laurent MIRMAND
- un représentant suppléant : Jean-Benoît GIRODET

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 50 ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE LA JEUNE ENTREPRISE :
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- DÉSIGNE des représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein de la Maison de la Jeune Entreprise :

Titulaires :

- Cécile GALLIEN
- Brigitte BENAT
- Christelle VALANTIN

Suppléants :

- Yves DEVEZE
- Jacques VOLLE
- Jean-Benoît GIRODET

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- DEMANDE son adhésion à l'EPF - Smaf,
- APPROUVE les statuts ci-annexés,
- ACCEPTE la mise en place de la TSE sur le territoire de la Communauté d'agglomération, demande à chaque commune de la Communauté d'agglomération de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, au sein de chacun des conseils municipaux, exception faite de la commune du Puy-en-Velay, pour laquelle 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants devront être choisis parmi les élus de la ville.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 ÉCOLE SUPÉRIEURE EUROPÉENNE DE PACKAGING : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉSIGNE un représentant titulaire pour siéger au sein de l'École Supérieure Européenne de Packaging
- Brigitte BENAT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 FONDATION DE L'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE

Rapporteur : Madame Brigitte BENAT

- DÉSIGNE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération et un membre du Conseil Communautaire pour siéger au sein du comité de pilotage de l'action partenariale :
 - Michel JOUBERT
 - Brigitte BENAT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 APPEL À PROJETS FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) AU TITRE DES OPÉRATIONS COLLECTIVES : FINALISATION DE LA CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- APPROUVE le contenu de la candidature de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à l'appel à projets FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), à savoir les 18 actions du programme stratégique articulé autour de 5 axes,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,

- AUTORISE Monsieur le Président à engager la demande de subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 ZONE DE BOMBE À SAINT-GERMAIN-LAPRADE : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE GEL 43

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE l'acquisition de 12 760 m² de la parcelle CD120 appartenant à Entremont, moyennant la somme de 147 600 €, soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 12 août 2013 et suivant le plan ci-annexé, hors frais d'acte administratif à la charge de la Communauté d'agglomération pour un montant de 2 131,20 € TTC,
- AUTORISE la cession d'une emprise d'environ 11 929 m² au profit de l'entreprise Gel 43, ou toute personne morale la représentant, pour un montant total de 155 077 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, sous réserve d'inclure à l'acte de vente la mise en place d'une servitude de réseau de 5 mètres de large le long de la parcelle attenante à la propriété d'Entremont et que la parcelle cédée soit clôturée aux frais exclusifs de GEL43, surface à parfaire ou à déduire en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2015.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 EXTENSION ZONE DE L'AÉRODROME - COMMUNE DE LOUDES : ACQUISITION DES PARCELLES - MISE EN PLACE D'UNE DUP

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- PROCÈDE à l'acquisition des parcelles D665, D666 et D772, situées sur la commune de Loudes,
- AUTORISE dès que possible l'EPF-Smaf Auvergne à solliciter de Monsieur le Préfet, la déclaration d'utilité publique des acquisitions à réaliser dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités économiques de Combe / Aéroport sur la commune de Loudes,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet, de soumettre le projet à une enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire,
- ASSURE une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- ACCEPTE
 - de ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF ;
 - de ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :
 - si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la commune,
 - si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne.
 - de n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de

l'Etablissement ;

- de faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Communauté d'agglomération, et notamment au remboursement ;
* de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement ;

- en huit annuités au taux de 2,7 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité ;

* de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'aménagement défini ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 ASSOCIATION REGORDANE, CHEMIN DE TOLÉRANCE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein de l'association Regordane chemin de tolérance :
- Jérôme BAY

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CHEMINS DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- DÉSIGNE Monsieur le Président comme membre de droit de cette association ainsi que 2 membres délégués :
• Corinne GONÇALVES
• Madeleine RIGAUD

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 GRAND TRAIL ST JACQUES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- DÉSIGNE quatre représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein de l'association du Grand Trail St Jacques :
• Corinne GONÇALVES

- Eric RAVEYRE
- Jean-Dominique TOUSSAINT
- Guy EYRAUD

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 ASSOCIATION RÉSEAU DES SITES CASADÉENS : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein de l'association réseau des sites casadéens :
- André BRIVADIS

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 SYNDICAT FERROVIAIRE DU LIVRADOIS FOREZ : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- DÉSIGNE neuf représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein du syndicat ferroviaire du Livradois Forez :
- André BRIVADIS
 - Philippe MEYZONET
 - Gilbert MEYSONNIER
 - Gérard CHAPELLE
 - Bernard BRIGNON
 - René SAINTENAC
 - Roland GOBET
 - Jean-Benoît GIRODET
 - Corinne GONÇALVES

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 CONSEIL D'ETABLISSEMENT : DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE CETTE STRUCTURE DE CONCERTATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- APPROUVE la composition suivante du Conseil d'établissement :
- le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
 - quatre membres élus du conseil communautaire en charge des Ateliers des Arts,
 - quatre représentants élus du corps enseignant (dont 1 non musicien au moins),
 - cinq représentants des parents de l'association de parents d'élèves (2 pour la musique, 1 pour la danse, 1 pour le théâtre, 1 pour les beaux-arts),

- six représentants élus des élèves (3 pour la musique, 1 pour la danse, 1 pour le théâtre, 1 pour les beaux-arts),
 - trois conseillers de la D.R.A.C. Auvergne Rhône-Alpes (musique, théâtre, arts plastiques),
 - un représentant du Conseil Départemental,
 - le Directeur du CRD,
 - le Responsable administratif du CRD,
 - le C.P.E.M. de l'Inspection Académique,
 - le représentant de l'enseignement privé,
 - le principal ou son représentant du Collège de Corsac,
 - le principal ou son représentant du Collège Jules Vallès,
 - le Directeur ou son représentant de l'école publique du Val-Vert,
 - le Directeur ou son représentant de la Maison Pour Tous de Chadrac,
 - le Directeur ou son représentant de la Maîtrise de la Cathédrale du Puy-en-Velay,
 - les Directeurs ou leurs représentants des lieux de diffusion du Territoire,
 - le Président ou son représentant du C.D.M.D.T.,
 - le Directeur ou son représentant du Festival de la Chaise-Dieu,
 - un représentant des structures petite enfance,
 - un représentant des structures spécialisées (secteur du handicap et milieu hospitalier),
- PROCÉDE aux désignations des 4 conseillers communautaires qui siègeront au Conseil d'établissement :
- Madeleine RIGAUD
 - Huguette PORTAL
 - Marc GIRAUD
 - Lætitia CORNU

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 ASSOCIATION AUTOUR DE ST MICHEL D'AIGUILHE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre TOURETTE comme représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein de l'association Autour de St Michel d'Aiguilhe.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 ROI DE L'OISEAU : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein du conseil d'administration de l'Association du Roi de l'Oiseau :
- Brigitte BENAT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 ENTENTE INTERCOMMUNALE VELOURUTE-VOIE VERTE VIA FLUVIA : DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- DÉSIGNÉ trois représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein de l'Entente Via Fluvia, veloroute entre Loire et Rhône :
 - Jean-Benoît GIRODET
 - Adrien GOUTEYRON
 - Marie-José ALLEMAND

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 ASSOCIATION FORTERESSE POLIGNAC PATRIMOINE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- DÉSIGNÉ un délégué pour siéger au sein de l'association Forteresse Polignac Patrimoine :
- Madeleine RIGAUD

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 SERVICE PATRIMOINE - MUSÉE CROZATIER / PAH : EXPOSITIONS 2017

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- CONFIRME le programme des expositions 2017,
- VALIDE les budgets prévisionnels avec inscription des crédits au budget primitif 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ces expositions,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des institutions et des financeurs privés,
- DÉCIDE de prendre en charge les frais d'hébergement et de déplacement des différents acteurs participant au projet (intervenants extérieurs, conférenciers....).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 68 EXPOSITION PICASSO : DISPOSITIF TARIFAIRE PARTICULIER

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- VALIDE le dispositif tarifaire particulier pour l'exposition Picasso,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 CONSEIL D'EXPLOITATION DU GOLF DU PUY-EN-VELAY : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

- DÉSIGNE 12 membres de la Communauté d'agglomération (7 titulaires et 5 suppléants) pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie du Golf du Puy-en-Velay :
7 représentants titulaires :
Corinne GONCALVES
Eric RAVEYRE
Jérôme BAY
Jean-Pierre TOURETTE
Jean-Yves REYNAUD
Alexandre BOUCHIT
Jean-Marc BOYER

5 représentants suppléants :
Marie-Pierre VINCENT
Guy CHOUVET
Madeleine RIGAUD
Marc GIRAUD
Ginette VINCENT

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 PISCINES COMMUNAUTAIRES : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à fixer par décision les tarifs des piscines communautaires dans une fourchette comprise entre 0,50 € et 418 €, hors taxe ou taxes comprise en fonction de la fiscalité applicable et selon les familles de tarifs exposées ci-dessous,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 71 NOUVELLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : TRANSFERT DES CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANTS DE TRANSFERT DES MARCHÉS PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE le transfert des conventions de groupement de commandes auxquels la Communauté d'Agglomération adhère,
- AUTORISE la signature des avenants de transfert des marchés qui relèvent de la compétence du Conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 72 REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE EST DU PUY-EN-VELAY : AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES BELGES

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés suivants, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier :

lot 1 "voirie" : avec la société EUROVIA DALA, mandataire du groupement EUROVIA DALA/ODTP43 , sise ZI les Baraques - 43370 Cussac-sur-Loire, pour un montant de 1 195 957,78 € HT (solution variante 2 GB X épaisseur 13cm + ouvrage en sol renforcé alvéolaire M3S),

lot 2 "réseaux secs" : avec la société EGEV, sise ZI de Chassende 43000 LePuy-en-Velay, pour un montant de 156 286,40 € HT (solution variante 1 diminution du nombre de mâts suite à l'étude photométrique),

lot 3 "espaces verts" : société ROCHE PAYSAGE, sise les Avits 43700 ARSAC-EN-VELAY, pour un montant de 69 873,50 € HT (solution de base).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 73 PERSONNEL : COMITÉ TECHNIQUE ET COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, ORGANISATION DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel dans chacune de ces instances à 5 et autant de suppléants et à titre dérogatoire, de fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité dans chacune de ces instances à 5 et autant de suppléants, et de prévoir le recueil de leurs avis lors des votes en séance.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 74 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- **APPROUVE** le principe des mises à disposition dans les conditions exposées :
- Tout d'abord, Monsieur Romain GARCIA, agent de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Commune de Retournac , à raison de 35 heures hebdomadaires, pour assurer les missions liées aux élections et à l'urbanisme, à compter du 1er janvier 2017 et ce pour une durée de 2 mois (jusqu'au 28 février 2017).
 - Également, Madame Delphine DUNIS, agent de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, est mise à disposition de la Ville du Puy-en-Velay, à temps complet, pour assurer des tâches administratives, comptables et de l'accueil du public au service Éducation/Jeunesse à compter du 1er janvier 2017 pour une durée d'un an (jusqu'au 31 décembre 2017).
 - De même, Madame Bénédicte PABIOU, agent de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, est mise à disposition de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, à raison de 15,75 heures hebdomadaires, pour coordonner les opérations administratives et de sponsoring menées par l'Office de Tourisme, notamment pour les « Nuits de St-Jacques », coordonner la démarche commerciale auprès des opérateurs pour le spectacle « Puy de lumières », et assister le directeur de l'Office de Tourisme pour l'administration de la nouvelle structure issue de

la fusion des Offices de Tourisme, à compter du 1er janvier 2017 pour une durée d'un an (jusqu'au 31 décembre 2017)

De plus, Madame Zahra LOMBARDO, Agent de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, est mise à disposition de la Ville du Puy-en-Velay, à mi-temps (mi-temps thérapeutique), pour assurer l'accueil du public, la gestion de la caisse et la vente des produits de stationnement, ainsi que la maintenance des matériels de péage des parkings aériens et souterrain et la gestion des zones piétonnes, à compter du 1er janvier 2017 pour une durée d'un an (jusqu'au 31 décembre 2017).

En outre, Madame Sylviane VARENNE, Agent de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, est mise à disposition du Syndicat intercommunal d'adduction des eaux du Besson Roulon, pour assurer la gestion administrative et financière du syndicat, à raison de 17h30 hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2017 et ce pour une durée d'un an (jusqu'au 31 décembre 2017)

Enfin, Monsieur Gérard BEAUME, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, à temps complet, dans le cadre de procédures visant le développement du territoire de la Communauté d'Agglomération en liaison avec les dynamiques liées au chemin de Saint Jacques de Compostelle : Plan Massif Central et ses opérations, Fédération européenne des chemins, Projet Loci Iacobi 2, à compter du 1er janvier 2017 et ce pour une durée de deux ans, (jusqu'au 31 décembre 2018).

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 75 PERSONNEL : CRÉATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE la création des postes :
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre les actes afférents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 76 PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS FONCTIONNELS AU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE la création des postes sus-mentionnés à temps complet,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget, dans le respect des règles de quotas relatives à ces nominations,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre les actes relatifs à ces recrutements.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 77 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- **AUTORISE** la création des postes :
En premier lieu, lors du Conseil du 13 octobre dernier, un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet, avait été créé par le conseil communautaire, pour occuper le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine, laissé vacant après le départ de l'agent contractuel l'occupant.

Il est donc proposé de créer formellement ce poste au tableau des emplois de la nouvelle agglomération, et de reprendre la procédure de recrutement lancée en 2016.

En deuxième lieu, un adjoint du patrimoine à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, affecté à l'atelier du musée Crozatier, va prochainement prendre sa retraite. Il est nécessaire de remplacer cet agent et de renforcer cette équipe en créant un emploi à temps complet, sur le même grade.

En troisième lieu, le pilotage, la gestion et le suivi des dispositifs contractuels (Projet de développement urbain intégré. 1 % paysage et développement, territoire à énergie positive, contrat de ruralité ...) nécessite la création d'un emploi d'attaché à temps complet, rattaché au service Appui aux Territoires.

Une publicité de cette création de poste sera réalisée prochainement.

Dans l'hypothèse où cette publicité ne devait pas permettre le recrutement d'un agent titulaire, la nécessité de pourvoir durablement ce poste justifiera le recrutement d'un agent contractuel, pour une durée de 3 ans, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Cet agent serait alors classé sur l'échelle indiciaire afférente au grade sus-visé.

En quatrième lieu, lors de la mise en place du service Tourisme, un poste de responsable a été créé dans la filière technique en catégorie B. Compte tenu de la réorganisation de ce service, actée depuis la rentrée dernière, il apparaît opportun de mettre en cohérence ce poste avec les missions effectivement exercées dans le cadre de la gestion de ce service, et donc de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

En cinquième lieu, il s'avère nécessaire de stabiliser l'effectif du service juridique et de créer un emploi de rédacteur à temps complet.

En dernier lieu, il est proposé de créer 2 emplois d'assistantes maternelles, pour la crèche familiale, en raison de départs non remplacés jusqu'alors et pour répondre aux demandes des familles.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les actes y afférents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 78 PERSONNEL : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- **DÉSIGNE** Monsieur Michel CHAPUIS comme délégué au sein du CNAS.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 79 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2017 : AUTORISATION DE VERSEMENT D'ACOMPTES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 5/12ème de la participation versée en 2016. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement de ces structures dont le montant définitif sera fixé lors de l'examen du budget 2017.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 80 FRAIS DE MISSIONS DES ÉLUS : REMBOURSEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- **DÉCIDE** de procéder aux remboursements des frais liés à l'exécution de leur mandat d'élu communautaire, selon les conditions et modalités énoncées dans la délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 81 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- **PROPOSE** la liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants, joint en annexe de la délibération, après consultation des communes membres.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 82 ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE : NOTIFICATION

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- **ARRÊTE** les montants des attributions de compensation provisoires pour les 71 communes membres de la Communauté d'agglomération au titre de l'année 2017, tel que présentés dans le projet de délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Denis EYMARD Christine THIVAT

N° 83 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2017, les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées, soit 580 000€.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 84 PRINCIPE DU TRANSFERT DES AUBERGES DE CHAMBORNE ET DE CONNANGLES

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- DÉCIDE du principe du transfert de l'auberge de Chamborne du SECCOM à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- ACTE la substitution du SECCOM par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en tant que gestionnaire de l'auberge de Connangles,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute disposition et à signer tout document permettant la réalisation de ces transferts, les conditions de ces transferts restant à déterminer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay**



Michel JOUBERT

